

# Master en gestion de production

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE PR408 Formation en entreprise I			
Code	TEPR1M08	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	21 C	Volume horaire	250 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Christophe SPENS</b> (christophe.spens@helha.be)		
Coefficient de pondération		210	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE a pour but de former des cadres de production de niveau d'un Master capables de gérer les problèmes techniques et technologiques ainsi que les contraintes managériales et relationnelles que rencontrent le responsable d'un outil de production.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs, les fournisseurs et les clients**
  - 1.1 Rédiger des rapports, cahiers des charges, fiches techniques et manuels
  - 1.2 Contacter et dialoguer avec les clients, les fabricants et les fournisseurs
  - 1.3 S'exprimer de manière adaptée en fonction du public
  - 1.4 Animer et mener à bien une réunion
- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
  - 2.1 Organiser son temps, respecter les délais
  - 2.2 S'auto évaluer
  - 2.3 Actualiser ses connaissances et compétences
  - 2.4 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture
  - 2.5 Travailler en équipe
  - 2.6 Assumer les responsabilités associées aux actes posés
  - 2.7 Savoir agir de manière appropriée devant des aléas
- Compétence 3 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**
  - 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
  - 3.2 Rechercher les ressources nécessaires
  - 3.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée
  - 3.4 Exercer un esprit critique
  - 3.5 Effectuer des choix appropriés en ayant examiné la situation sous tous ses aspects.
- Compétence 4 **Piloter et améliorer un système de production**
  - 4.1 Modéliser et dimensionner les flux de production
  - 4.2 Proposer et exécuter des améliorations techniques et technologiques relatives aux processus de production
  - 4.3 Gérer la mise en place et le suivi des équipements techniques et des outils logiciels relatifs aux processus de production
  - 4.4 Effectuer des tests, des contrôles et réglages.

4.5 Exécuter les tâches pratiques nécessaires à la résolution d'un problème et élaborer des procédures et des dispositifs

Compétence 5 **Gérer les ressources humaines, techniques et financières**

- 5.1 Maîtriser la gestion financière d'un projet
- 5.2 Planifier et organiser des tâches en fonction des priorités et des moyens
- 5.3 Assurer le suivi des projets initiés
- 5.4 Evaluer les processus et les résultats et introduire les actions correctives
- 5.5 Participer au développement professionnel et personnel de ses collaborateurs
- 5.6 Faire preuve de disponibilité envers ses collaborateurs
- 5.7 Participer à la gestion d'une équipe

Compétence 6 **Agir de manière professionnelle et responsable**

- 6.1 Respecter la législation et les normes en vigueur
- 6.2 Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.
- 6.3 Participer à la gestion de la qualité
- 6.4 Intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources
- 6.5 Intégrer le respect de l'environnement dans le cadre du développement durable.

### **Acquis d'apprentissage visés**

L'étudiant devra avoir acquis les compétences techniques, humaines et managériales nécessaires à la gestion d'une unité de production.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEPR1M08 · Formation en entreprise I 250h / 21 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Formation en entreprise I 250 h

### **Contenu**

Suivant l'entreprise d'accueil, l'étudiant réalisera plusieurs missions ou projets en lien avec les objectifs de la formation de Master en Gestion de Production.

### **Démarches d'apprentissage**

Immersion de 20 semaines en entreprise.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Encadrement de l'étudiant par un responsable entreprise (nommé le TUTEUR) et un responsable Haute Ecole (nommé SUPERVISEUR).

### **Ouvrages de référence**

Néant

### **Supports**

Portfolio personnel d'évaluation qui suit l'étudiant durant ses deux années d'immersion professionnelle (stage) en entreprise.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Seront évalués :

- en décembre 2019/janvier 2020 : un rapport écrit d'intégration (pour 20% de la note de l'UE).

- en janvier/février 2020 : un rapport écrit, une présentation orale du stage, le comportement et les compétences en entreprise (pour 40% de la note de l'UE).

- en juin 2020 : un rapport écrit, une présentation orale du stage, le comportement et les compétences en entreprise (pour 40% de la note de l'UE).

L'étudiant devra montrer une certaine progression dans la qualité de ses rapports écrits, de ses présentations orales, de son comportement et de ses compétences acquises en entreprise.

Si le plagiat est constaté et confirmé par le directeur de département, quel que soit le moment où il est constaté, l'étudiant se verra attribuer la note FR.

Les évaluations portant sur le comportement et les compétences en entreprise ne sont pas récupérables.

En cas de non remise des documents demandés ou d'absences injustifiées en entreprise, la note en tiendra compte.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Prj + Rap	100	Evc + Prj + Rap	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Rap = Rapport(s)

### **Dispositions complémentaires**

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20.

Les évaluations portant sur le comportement et les compétences en entreprise ne sont pas récupérables.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).